



## Indemnités grand déplacement

Par **tribe**, le **25/04/2009** à **19:13**

Bonjour,  
je suis actuellement en grand déplacement calendaire pour une agence interim dans le domaine aeronotique.  
aillent obtenu un contract de 18 mois, j'ai un appartementa avec un loyer a l'années.  
l'entreprise refuse de payer les voyage étente prevu dans les lois.

J'aurais voulu savoir dans quels cas elle n'etait pas obligé de les pays et quand pouvai elle suprimen ds indemnités de déplacement.

En vous remercient d'avance.